



FEUILLET D'INFORMATION

DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE

#4

Inondations

Préparons-nous

Les inondations surviennent surtout au printemps, à la fonte des neiges, et, à l'été, lors de pluies diluviennes. Cependant, depuis quelques années, on remarque que la crue des eaux se produit même l'hiver.

Préparez-vous adéquatement et limitez les dangers :

- Informez-vous auprès de votre municipalité des **risques d'inondation** dans votre secteur et renseignez-vous des **mesures mises en place** en cas de sinistre.
- Préparez votre [plan familial d'urgence](#) et votre [trousse d'urgence](#).
- Faites installer un **clapet antirefoulement** (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux surchargés de refouler dans le sous-sol. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

LA SÉCURITÉ CIVILE AU QUÉBEC « UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE »